



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les distributeurs du DIRE saluent la réforme de l'agrément

Les distributeurs du DIRE saluent la réforme de l'agrément annoncée le 5 décembre par le CNC à l'issue d'une concertation professionnelle approfondie.

Ils partagent l'objectif de modernisation de la procédure au vu des évolutions technologiques et économiques de l'ensemble de la chaîne de création, production, fabrication, et diffusion des œuvres cinématographiques, ainsi que la volonté de renforcer la dimension culturelle et artistique de l'agrément.

Les distributeurs du DIRE se réjouissent en particulier de la mise en œuvre de plusieurs de leurs propositions :

- **La création d'un agrément de distribution pour les films ayant déjà obtenu l'agrément des investissements, au plus tard 8 mois à compter de la délivrance du visa d'exploitation**
L'accélération de la génération du soutien automatique du distributeur découlant de cette mesure bénéficiera à l'ensemble de la filière, car ce soutien pourra plus rapidement être réinvesti.

- **La création d'un agrément de distribution pour certains films non agréés à fort potentiel artistique**
Basé sur des critères exigeants (sélections artistiques, volume de sortie...), ce mécanisme accompagnera l'engagement du distributeur sur ces films.

- **La création d'un poste supplémentaire pour les distributeurs au sein de la Commission d'agrément**
Ce siège supplémentaire permettra aux travaux de la Commission d'agrément de bénéficier en permanence de l'expertise d'un représentant des distributeurs indépendants, particulièrement engagés dans le financement et la distribution des œuvres françaises et européennes agréées.

Ces mesures témoignent d'une reconnaissance du rôle du distributeur dans le processus d'agrément des films, pierre angulaire du système de soutien français aux œuvres cinématographiques.

Les distributeurs du DIRE souhaitent remercier la Présidente du CNC et ses équipes pour la concertation menée et les grands axes de cette réforme.

Paris, le 8 décembre 2017



Contact : **Hugues Quattrone**, Délégué général

hugues.quattrone@distributeurs-independants.org . tél. : 01 55 31 27 41 / 06 88 26 51 22

www.distributeurs-independants.org